

Saint-Leu-la-Forêt

Ville durable / Qualité de vie

Le délaissé foncier devient coulée verte multifonctionnelle

Le problème

A l'époque où le territoire communal était envisagé pour aménager une ville nouvelle, l'emprise du projet devait accueillir une avenue. Les terrains sont restés plusieurs années en friches. Le défi majeur de l'Agenda 21 communal, plébiscité par les Saint-Loupiens et par les élèves est de « préserver et développer les espaces naturels ».

Ainsi, l'enjeu de l'initiative innovante est d'ouvrir un nouvel espace vert au public en aménageant dans ce délaissé foncier un espace naturel, modèle de développement durable.

La solution innovante

Convertir, de façon écoresponsable, une friche - délaissé foncier d'une avenue non réalisée - en coulée verte multifonctionnelle, en concertation avec les acteurs du territoire.

Les objectifs

- Impliquer fortement les acteurs du territoire dans la co-construction du projet et leur permettre une meilleure appropriation,
- réaliser l'aménagement le plus vertueux possible en matière de développement durable,
- respecter l'enveloppe allouée et réaliser les travaux en optimisant les coûts de gestion.

L'histoire de l'action innovante

• Qui ?

Le Maire et le comité de pilotage. Le comité technique. Des ateliers citoyens. Un architecte paysagiste, des techniciens supra-communaux, des entreprises.

• Pour qui ?

Les Saint-Loupiens par l'amélioration du cadre de vie (quiétude, rêverie) et la continuité modes doux (circulation).

La biodiversité par le développement dans un espace préservé d'un corridor écologique.

• Quoi ?

L'aménagement répond à deux objectifs :

- réaliser une voie partagée encourageant les mobilités actives : voie de circulation modes doux, complète maillage existant, dessert pôles d'attractivité majeurs.
- créer une trame verte favorisant la biodiversité : armature communale, soutient à la trame verte Régionale, liaison réservoirs de biodiversité.

Des ateliers citoyens ont permis de définir les besoins des habitants qui ont fait des propositions dont le comité technique (chef de projet et services concernés) a étudié la faisabilité technique. Un architecte paysagiste a fait un premier projet dont des techniciens supra-communaux ont validé les principales orientations.

- Préservation de l'ambiance existante ; 5 séquences identifiées et confortées : jardin de roses et jeux éco-responsables, sous-bois et zone humide, cerisaie et roncier, prairie et jardin de graminées, verger et chênaie. 123 arbres et 340 m linéaires de haies plantés, issus d'une palette végétale locale ou provenant de pépinières en circuits courts.
- Réemploi pour éviter de puiser dans les ressources naturelles : 2 000 m³ béton recyclé issu du BTP (cheminement), 250 m² pavés provenant d'un site communal désaffecté (parvis).
- Eau pluviale infiltrée à la parcelle : noues, zones humides.

- Gestion différenciée : préservation de la biodiversité, réduction des coûts de fonctionnement ; éclairage : led, respect de la trame noire ; mobilier en robinier labellisé.

- **Quand ?**

2022 : concertation citoyenne. 2023 : définition du projet et esquisse de l'aménagement ; consultation des entreprises et attribution du marché ; début des travaux.

15 juin 2023 : fin des travaux, inauguration et ouverture du site au public.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Un chef de projet et les services communaux.

Un architecte paysagiste.

Trois entreprises pour les travaux : cheminement, espaces verts et mobilier, éclairage.

- **Coût total, dont coût pour la collectivité.**

Coût initial (estimé) : 1 058 000 € HT

Partenaires supra communaux : Ile-de-France nature (Plan vert) pour 472 802 € ; Conseil départemental 95 pour 97 625 € (développement des infrastructures favorisant l'usage du vélo) et 125 000 € (nature en ville) ; Communauté d'agglomération Val Parisis : complément au titre du plan vélo.

Reste à charge pour la commune : 20% soit 211 600 €.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact :**

Personnes concernées : participation citoyenne à la définition du projet, nombreux échanges durant la phase travaux, forte fréquentation à l'inauguration (250 personnes) et depuis l'ouverture du site.

Préservation des ressources : ouverture d'un nouvel espace vert au public, préservation et développement de la biodiversité, économies des ressources grâce au réemploi.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

Projet à l'étude pour poursuivre la continuité à l'échelle intercommunale (mêmes modalités techniques).

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Le bilan est positif : appropriation du site par les habitants, approbation des propriétés techniques du béton recyclé, validation de l'aménagement par la LPO.

Une démarche d'amélioration continue se met en place avec la création d'indicateurs de suivi : quantitatifs (atlas biodiversité, fréquentation, coûts de gestion) et qualitatifs (retour du public).

Evolution : en fonction du retour des utilisateurs et des constats au regard de la vie du site.

3 Mots clés : Aménagement / Environnement / Participation